

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

11 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le onze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, suite à convocation de Madame GABEURE Martine –

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre - CREBESSEGUES Etienne - DANH-NGHET Stéphanie - FRANCHELIN Jean-Claude - GOULAUX Sandra - JACQUIER Habiba - JULIEN Virginie - PARISSÉ Thomas - RUIZ Gérard - TAVERNESE ROCHE Stéphanie - TORRES Gaëlle

Absent(s) excusé(s) : FLAMANT Patrick – WACHOWIAK Edmond

Absent(s) : /

Procuration(s) : 2 (FLAMANT Patrick à BERTHELOT Jean-Pierre – WACHOWIAK Edmond à DANH-NGHET Stéphanie).

Secrétaire de séance : GOULAUX Sandra

Date de convocation : 30 avril 2015

-----O-----

Vu par Nous, Maire de la Commune de LA BALME LES GROTTES ISERE pour être affiché le 18 mai 2015 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

LA BALME LES GROTTES, le 18 mai 2015

Madame le Maire – Martine GABEURE

DEBUT DE LA SEANCE A 20H00

Madame le Maire informe l'assemblée de la démission de Monsieur Sylvain CONVERT, Conseiller Municipal et ce, à compter du 25 avril 2015.

I – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES (DEMANDES TARDIVES)

Après concertation, le conseil municipal décide de reporter ce sujet au prochain conseil municipal.

Pour : 12 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

II – GROTTES VALIDATION DE DEVIS - INVESTISSEMENT 2015 :

Sandra Goulaux, Adjointe aux Grottes, propose de valider l'achat :

- D'un stand parapluie "Grottes de La Balme" pour un coût de 1 496,20 € TTC.
- De 4 porte-bébés pour les visiteurs des Grottes pour un coût de 476,00 € TTC.

Après concertation, le Conseil Municipal valide les 2 devis précités qui seront imputés sur le budget "investissements 2015" des Grottes.

Pour : 12 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

III – MISSION TECHNIQUE – RENOVATION TOITURE SALLE DES FETES

Jean-Pierre Berthelot, 1^{er} Adjoint au Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer quant au choix de l'entreprise qui se verra attribuer la mission du contrôle technique lors de la rénovation de la toiture de la salle des fêtes.

Le contrôle technique de la construction vise à prévenir les aléas techniques susceptibles de se produire dans les projets de construction notamment et pouvant entraîner des sinistres. Le contrôle technique se fait principalement dans les domaines de la solidité de l'ouvrage et de la sécurité des personnes, particulièrement par la vérification du respect des règles de l'art et principalement pour les Etablissements Recevant du Public.

Il présente 3 devis émanant des entreprises suivantes :

- Bureau Véritas pour un montant HT de 1 600€ (1 920.00€ TTC) pour 4 mois de prestation.
- APAVE pour un montant HT de 2 275.00€ (2 730.00€ TTC) pour 6 mois de prestation.
- SOCOTEC pour un montant HT de 1 900€ (2 280.00€ TTC) pour 4 mois de prestation.

Il propose de retenir la proposition de l'APAVE, la seule Société ayant déposé un devis pour 6 mois de prestation comme stipulé dans la demande de devis (2 mois de préparation de chantier + 4 mois de travaux).

Après concertation le conseil municipal valide le devis de l'Entreprise APAVE pour un montant HT de 2 275.00€ (2 730.00€ TTC) pour 6 mois de prestation.

Pour : 12 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

IV – CONTROLES TECHNIQUES INSTALLATIONS COMMUNALES

Gérard Ruiz informe les conseillers qu'il est nécessaire de mettre en place des contrôles techniques sur les nouvelles installations de la commune, à savoir :

- 1 - Les jeux Parc du 24 Août 1789 : récemment installés par les employés communaux, aidés des élus.
- 2 - Les cages de football situées au Parc du 24 Août 1789.
- 3 - Les WC automatisés installés à la jonction Place du Colonel Pition et Place de la Mairie et les WC des Grottes (installations électriques).

Il présente à l'assemblée trois devis émanant de la Société APAVE :

- 1 - Un devis pour un montant HT de 350.00€ (420.00€ TTC) pour les jeux.
- 2 - Un devis pour un montant HT de 75.00€ (90.00€ TTC) pour les cages de football.
- 3 - Un devis pour un montant HT de 475.00€ (570.00€ TTC) pour les WC des Grottes et les WC Places Colonel Pition/Mairie.

Après concertation, le Conseil Municipal valide les devis de la Société APAVE énumérés ci-dessus pour la réalisation des contrôles techniques réglementaires.

Pour : 12 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

V – TRAVAUX D'AMENAGEMENT – BATIMENT PLACE PITON

SALON DE COIFFURE : Gérard Ruiz rappelle les différents travaux à engager pour le nouveau local du salon de coiffure Bulle d'Hair, à savoir :

- ALR pour un montant HT de 3 886.80€.
- CHAU CLIM/NEOENERGIE pour un montant HT de 1369.00€ (1 642.80€ TTC).
- LUZIO RUA pour un montant HT de 3 259.23€ (3 911.08€ TTC).
- SARL TRABAL pour un montant HT de 6 143.46 (7 372.15€ TTC).
- MA CONSTRUCTION pour un montant HT de 3 850.00€ (4 620.00€ TTC) (entrée principale / salon / épicerie).

Après délibération le Conseil Municipal valide les devis concernant les travaux du futur salon de coiffure.

Pour : 12 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

EPICERIE : Gérard Ruiz rappelle les différents travaux à engager pour le nouveau local de « l'Epicerie de La Balme » de Monsieur et Madame GASC, à savoir :

- ALR pour un montant HT de 5 270.75€.
- CHAU CLIM/NEOENERGIE pour un montant HT de 611.00€ (733.20€ TTC).
- SARL TRABAL pour un montant HT de 3 379.25€ (4 055.10€ TTC).
- MA CONSTRUCTION (voir devis global salon de coiffure).

Après délibération le Conseil Municipal valide les devis concernant le nouveau local de l'Epicerie de La Balme.

Pour : 12 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

LOCAL TECHNIQUE : Gérard Ruiz informe l'assemblée qu'il est nécessaire de remettre aux normes :

- l'alimentation électrique du local technique du Bâtiment Place du Colonel Piton. Il présente à l'assemblée un devis émanant de la Société TRABAL pour un montant HT de 8 300.69€ (9 960.83€ TTC).
- La porte coupe-feu, les cloisons et la peinture du même local. Il présente un devis de l'Entreprise ALR pour un montant HT de 5 253.00€.

Après délibération le Conseil Municipal valide les deux devis pour la mise aux normes du local technique situé Place du Colonel Piton.

Pour : 12 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

VI – SIVU LA PLEIADE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer quant au mode de versement de la participation au SIVU du Lycée La Pléïade de Pont de Chéry.

La commune a jusqu'alors budgété sa participation de manière à ne pas pénaliser les contribuables.

Elle propose à l'assemblée de perdurer dans cette démarche

Après concertation le conseil municipal accepte de budgétiser la contribution de la commune de La Balme Les Grottes auprès du SIVU La Pléïade de Pont de Chéry.

Pour : 12 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

XVII – QUESTIONS DIVERSES

1 - DEMANDE DE SUBVENTION – RENOVATION TOITURE SALLE DES FETES

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2015 04 17 005 portant sur le choix de la maîtrise d'œuvre pour la réfection de la toiture de la salle des fêtes.

Elle informe l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer pour l'autoriser à déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Général de l'Isère et auprès de la Région Rhône-Alpes.

Après délibération le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subventions auprès du Conseil Général de l'Isère et auprès de la Région Rhône-Alpes et l'autorise à signer tout document pour mener à bien ces actions.

Pour : 12 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

2 - GROTTES – CREATION REGIE

Dans le cadre de la vente des peluches « Balmy », Monsieur Rostain, Trésorier du Centre des Finances Publiques de Crémieu demande à la commune de créer une deuxième régie de recettes, destinée uniquement à encaisser en boutique les produits de la vente des souvenirs. Elle peut avoir le même régisseur que celle des entrées des Grottes.

L'assujettissement à la TVA implique que les mandats de paiement émis par la commune pour payer les marchandises de la boutique (et uniquement de la boutique) devront faire apparaître la TVA payée.

Les titres de recette émis suite aux encaissements de cette régie devront faire apparaître la TVA collectée. Les bordereaux devront être spécifiques à cette régie.

Un compte de dépôts de fonds au trésor également spécifique à cette régie sera créé.

Après délibération le Conseil Municipal valide la création d'une nouvelle régie de recettes pour la vente de produits de la boutique dans les conditions précitées.

Pour : 12 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

3 - IMPRESSION GAZETTE

Dans le cadre de l'impression de la gazette, Sandra Gouloux présente à l'assemblée un devis émanant l'imprimerie ICA pour un montant HT de 332.00€ (398.40€ TTC) par trimestre soit 1328.00€ HT (1593.60€ TTC) annuel.

Elle précise que l'impression couleur de 700 exemplaires/trimestre sera composée de 8 pages.

Après concertation le Conseil Municipal valide le devis de l'imprimerie ICA pour un montant HT annuel de 1328.00€ HT (1593.60€ TTC).

Pour : 12 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

4 - MARCHE – PLACE DU COLONEL PITON

Sandra Gouloux, Adjointe au Maire en charge de l'animation annonce à l'assemblée la possibilité de mettre en place un marché Place du Colonel Piton les jeudis de 08h30 à 12h30. Elle précise que si l'assemblée valide ce projet un arrêté du maire sera mis en place afin d'assurer la sécurité des usagers (réglementation de la circulation et du stationnement).

Après concertation, les conseillers acceptent la mise en place d'un marché Place du Colonel Piton les jeudis de 08h30 à 12h30 et ce, à compter du 04 juin 2015 et charge Madame le Maire à lancer la procédure réglementaire auprès des autorités compétentes.

5 - S.P.A.

La SPA propose à la commune de signer une convention pour la prise en charge des animaux errants sur la commune de La Balme Les Grottes.

Contrairement aux années précédentes la SPA ne vient plus sur site pour récupérer les animaux.

Après concertation, les élus ont émis le souhait de ne plus faire appel aux services de la SPA. Une solution autre est en cours de réflexion.

6 - ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Visite de Madame le conservateur adjoint aux Archives Départementales programmée le 28 mai prochain à 10h45. Le but de cette visite est l'examen des archives anciennes, modernes et contemporaines, conformément à l'article 5 de l'arrêté du 31 décembre 1926.

FIN DE LA SEANCE A 21H30